

MESURES D'APPOINT EN VUE DE LA RENTRÉE 2021-2022

La Prairie, le 30 août 2021 – Lors de la conférence de presse du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, de la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Isabelle Charest et du directeur national de la Santé publique, D^r Horacio Arruda, qui a eu lieu le 24 août 2021, certaines mesures d'appoint ont été annoncées en vue de la rentrée scolaire pour la région de la Montérégie. Nous vous invitons à lire attentivement le feuillet de rentrée 2021-2022 en cliquant sur le lien suivant : [Nouvelles mesures sanitaires à compter du 24 août](#).

Port du masque d'intervention

Le masque d'intervention n'est pas requis pour les élèves de l'éducation préscolaire.

Dans tous les établissements de notre centre de services scolaire, le port du masque d'intervention est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle. Il est aussi important de noter qu'advenant une période de grandes chaleurs, il sera permis d'enlever le masque en classe une fois que les personnes sont assises à leur place respective.

Pour la première journée d'école des élèves du primaire et du secondaire, nous avons demandé aux parents de s'assurer de fournir un masque d'intervention à leur enfant. Par la suite, chaque établissement communiquera les modalités relatives à la distribution des masques aux élèves lors du retour en classe. Nous tenons à vous mentionner qu'il est préférable que l'élève porte le masque d'intervention que lui fournira son établissement scolaire plutôt que de porter son propre masque d'intervention.

Port de l'équipement de protection individuel par le personnel

Le port du masque en continu est obligatoire pour tout le personnel scolaire dans les aires communes intérieures et extérieures. Le masque peut être retiré si :

- la distanciation physique est maintenue (deux mètres à l'intérieur et un mètre à l'extérieur);
- une barrière physique sépare le membre du personnel des autres personnes qui l'entourent.

Il est important de prendre en considération que le caractère imprévisible et intermittent de la clientèle scolaire fragilise le maintien de la distanciation physique minimale de deux mètres permettant le retrait du masque.

Le port de la protection oculaire est pour sa part non obligatoire, mais recommandé.

Transport scolaire

Des places seront assignées aux élèves dans le transport scolaire et devront obligatoirement être respectées en tout temps. Les places assignées figurent sur le bordereau et se trouvent dans le dossier des élèves concernés par le transport dans le [Portail Parents Mozaïk](#). Les rangées et les numéros de sièges seront clairement identifiés dans chaque véhicule. En cas de refus des élèves de porter le masque ou de respecter la place qui a été assignée, il se pourrait que le droit au transport soit suspendu.

Gestion des symptômes, cas de COVID-19 et des contacts

Afin de freiner la propagation du virus, il est important de surveiller votre état de santé et de rester à la maison ou de vous faire tester si vous présentez un ou des symptômes compatibles à la COVID-19. Voici le lien qui vous permettra de procéder à une autoévaluation en ligne : [Outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#). Dans l'éventualité d'une déclaration de cas de COVID dans un établissement, l'équipe régionale de Santé publique procèdera à une analyse épidémiologique et les mesures à prendre vous seront communiquées rapidement.

Activités parascolaires et sportives

Au primaire, les activités parascolaires et sportives se poursuivent et ne sont pas visées par le passeport vaccinal.

Au secondaire, dans le cadre parascolaire, le passeport vaccinal sera requis pour les élèves de 13 ans et plus pour la pratique de certaines activités physiques et sportives impliquant des contacts fréquents. Il sera aussi requis pour la participation à des parties ou à des compétitions interécoles dans le cas des programmes particuliers en sport et des programmes Sports-études. Pour plus de détails, visitez la page suivante : [Lieux et activités exigeant le passeport vaccinal COVID-19](#)

Vaccination

Les orientations de la rentrée 2021-2022 sont établies en fonction de la situation sanitaire actuelle et de l'opération de vaccination en cours auprès de la population. Elles prennent en compte le fait que 75 % de la population de 12 ans et plus sera vaccinée et qu'une majorité des élèves de 12 à 17 ans aura reçu deux doses à la rentrée. Nous remercions les personnes qui sont déjà vaccinées et encourageons celles qui ne le seraient pas déjà à le faire. Pour en savoir plus, consultez la page : [Vaccination des jeunes de 12 à 17 ans contre la COVID-19](#).

Pour plus de détails concernant la rentrée scolaire 2021-2022

Un guide répertoriant les principales consignes applicables en milieu scolaire est disponible à l'adresse suivante : quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021. Nous vous invitons à consulter cette page régulièrement puisqu'elle sera mise à jour en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

La prudence est le mot clé de cette nouvelle année scolaire. Grâce à votre habituelle et précieuse collaboration, celle-ci devrait être synonyme de plaisir d'être avec nos élèves! C'est ce que l'on se souhaite pour l'année 2021-2022! Comme à l'habitude, en fonction de l'évolution de la situation, nous vous ferons parvenir des précisions. Merci de continuer d'être de précieux alliés!

La Direction générale